



Quiz de révision et corrigé

أسئلة المراجعة

16 questions pour vérifier ses connaissances.

Répondez aux questions sans regarder les fiches, puis vérifiez vos réponses avec le **corrigé** (page suivante). Chaque question renvoie à l'une des fiches 1 à 5.

1. Quels sont les trois types de saignement étudiés ? Donnez leur nom arabe.

.....

.....

2. Complétez la définition d'al-Buhūtī : « C'est un sang qui sort à des périodes »

.....

.....

3. D'où provient le sang de l'istiḥāḍa selon les juristes ?

.....

.....

4. Vrai ou faux : la femme en istiḥāḍa ne prie pas.

.....

.....

5. La femme menstruée peut-elle réciter le Coran selon l'avis retenu ? Et après l'arrêt du sang, avant le ghusl ?

.....

.....

6. Pourquoi le hadith « Que la femme menstruée ... ne récitent rien du Coran » ne suffit-il pas pour interdire ?

.....

.....

7. Vrai ou faux : il existe une divergence sur le dhikr de la femme menstruée.

.....

.....

8. Quelle parole du Prophète à 'Ā'isha est citée à propos du muṣḥaf ? Quelle précaution recommande l'ouvrage ?

.....

.....

9. Quelle exception les mālikites font-ils pour le contact avec le muṣḥaf ?

.....

.....

10. La femme menstruée rattrape-t-elle ses prières ? Ses jours de jeûne ? Citez la preuve.

.....

.....

11. Ses règles s'arrêtent avant l'aube, elle fait le ghusl après l'aube. Son jeûne est-il valide ?

.....

.....

12. Quel est le seul rite du pèlerinage qu'elle doit repousser ?

.....

.....

13. Doit-elle accomplir le ṭawāf d'adieu ?

14. Que devient la femme en tamattu' qui a ses règles et craint de manquer le Hajj ?

15. Qu'est-ce qui est interdit par consensus dans la vie conjugale pendant les règles ?

16. Quelle kaffāra l'ouvrage retient-il pour un rapport volontaire ? Est-elle due en cas d'oubli ?

1. Quels sont les trois types de saignement étudiés ? Donnez leur nom arabe.
→ Le **ḥayḍ** (menstrues), le **nifās** (lochies, liées à l'accouchement) et l'**istiḥāḍa** (saignement pathologique).
2. Complétez la définition d'al-Buhūtī : « C'est un sang qui sort à des périodes »
→ « un sang **naturel et inné** qui sort **du fond de l'utérus** à des périodes **déterminées** ».
3. D'où provient le sang de l'istiḥāḍa selon les juristes ?
→ D'une veine appelée **al-'ādhil**, et non du fond de l'utérus.
4. Vrai ou faux : la femme en istiḥāḍa ne prie pas.
→ **Faux**. Elle a le statut d'une femme en état de pureté : elle prie et jeûne.
5. La femme menstruée peut-elle réciter le Coran selon l'avis retenu ? Et après l'arrêt du sang, avant le ghusl ?
→ Oui, pendant les règles. Après l'arrêt du sang, elle **attend le ghusl**.
6. Pourquoi le hadith « Que la femme menstruée ... ne récitent rien du Coran » ne suffit-il pas pour interdire ?
→ Il est **jugé faible** dans toutes ses chaînes (Ibn Taymiyya, Ibn Ḥajar).
7. Vrai ou faux : il existe une divergence sur le dhikr de la femme menstruée.
→ **Faux**. Il n'y a pas de divergence connue : le dhikr est permis.
8. Quelle parole du Prophète à 'Ā'isha est citée à propos du muṣḥaf ? Quelle précaution recommande l'ouvrage ?
→ « **Tes menstrues ne sont pas dans ta main.** » Il est préférable de le toucher avec un **intermédiaire**.
9. Quelle exception les mālikites font-ils pour le contact avec le muṣḥaf ?
→ Pour **l'élève et l'enseignante**, en raison des besoins de l'apprentissage (selon un avis de l'école).
10. La femme menstruée rattrape-t-elle ses prières ? Ses jours de jeûne ? Citez la preuve.
→ Non pour la prière, oui pour le jeûne. Hadith de 'Ā'isha : « Il nous était ordonné de rattraper le jeûne, mais pas la prière. »
11. Ses règles s'arrêtent avant l'aube, elle fait le ghusl après l'aube. Son jeûne est-il valide ?
→ **Oui**, si elle avait l'intention de jeûner (avis de la majorité).
12. Quel est le seul rite du pèlerinage qu'elle doit repousser ?
→ Le **ṭawāf**, jusqu'à sa purification. Elle fait tous les autres rites, sa'y compris.
13. Doit-elle accomplir le ṭawāf d'adieu ?
→ **Non**, elle en est dispensée (hadith de Ṣafiyya).
14. Que devient la femme en tamattu' qui a ses règles et craint de manquer le Hajj ?
→ Elle joint le Hajj à sa 'umra et devient **qārīna**.
15. Qu'est-ce qui est interdit par consensus dans la vie conjugale pendant les règles ?
→ Le **rapport conjugal** (Coran 2:222). La tendresse et l'intimité au-dessus du nombril et sous les genoux restent permises.
16. Quelle kaffāra l'ouvrage retient-il pour un rapport volontaire ? Est-elle due en cas d'oubli ?
→ **Un dinar ou un demi-dinar** au choix (hadith d'Ibn 'Abbās). **Pas** en cas d'ignorance ou d'oubli.

Fiche de révision tirée de l'ouvrage *Les menstrues de la femme en Islam : comprendre le ḥayḍ, le nifās et l'istiḥāḍa*, Papa Madior Diop, Éditions TAHA ACADEMY, 2026 — support de la formation « Les menstrues en Islam ». Pour toute situation particulière, consultez une personne de science.

Retrouvez cette fiche et tous nos cours sur TAHA ACADEMY

Scannez le QR code pour ouvrir sa page sur le site :
www.taha-academy.com/bibliotheque/28

